



Absence pour convocation licenciement

Par **linece56**, le **10/03/2018** à **19:50**

Bonjour,

Voilà mon problème.

Je suis en arrêt maladie depuis octobre. J'ai reçu début janvier une lettre recommandée me disant en gros : si vous ne revenez pas bientôt, une procédure de licenciement sera lancée (licenciement qui me convoque)

Depuis plus de nouvelles, aujourd'hui j'ai du remonter dans ma famille dans le nord de la France où mon tonton est en fin de vie.

Et bien sûr aujourd'hui un avis de passage lettre recommandée dans la boîte.

Je ne peux pas repartir maintenant et personne pour récupérer ce recommandé.

Quelles conséquences si je ne vais pas chercher ce recommandé ?

En vous remerciant.

Par **P.M.**, le **10/03/2018** à **21:30**

Bonjour,

Ce n'est pas des propos en gros qu'il faudrait indiquer mais précisément et textuellement ce qui est écrit...

Si vous êtes toujours en arrêt-maladie, vous ne pouvez pas quitter votre domicile sans l'accord de la CPAM et éventuellement en prévenant l'employeur...

Il faudrait déjà savoir ce que contient le recommandé sachant qu'il était possible de faire réexpédier votre courrier même temporairement mais si c'est une convocation à l'entretien préalable et que vous y êtes absent, cela n'empêchera pas la procédure de se poursuivre...